

2024-1378
2024-06-04

GROUP	15	HERBICIDE
--------------	-----------	------------------

COMMERCIAL

Contenu net : 1,81 kg or 2 kg

DEVRI[®]NOL 50-DF
Herbicide Sélectif en
Granulés Dispersible

À utiliser sur certains petits fruits, légumes, plantes ornementales (en contenants ou en plein champ), plants repiqués, plants de peuplement forestier et plantes de revêtement du sol et pour la suppression des granulés nuisibles aux canneberges.

AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LES YEUX

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
Avertissement, contient l'allergène sulfites

GARANTIE:

Napropamide 50 %

N^o D'HOMOLOGATION 25231
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

UPL AgroSolutions Canada Inc.
PO Box 12219
Research Triangle Park, NC 27709
1-800-438-6071

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
PEUT ÊTRE NOCIF SI AVALÉ

- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Éviter de respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation.
- Porter des gants de caoutchouc, des bottes et des vêtements protecteurs pour minimiser l'exposition pendant le chargement, le mélange et la pulvérisation.
- Enlever les vêtements et les gants contaminés tous les jours et les laver à fond avant de les réutiliser.
- Se laver soigneusement les mains, le visage et les bras après la manipulation, et avant de manger ou de fumer.
- Prendre une douche ou un bain régulièrement après une journée d'utilisation.
- Garder les personnes sans protection éloignées de la zone de traitement.
- Éviter de contaminer toute nourriture humaine et animale.
- Ne pas contaminer les étendues d'eau, y compris les eaux d'irrigation et les eaux à usage domestique.
- NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

- Porter un pantalon long, une chemise à manches longues et des gants résistant aux produits chimiques pendant les activités de mélange, de chargement, de nettoyage et de réparation.
- Ne pas retourner dans la zone traitée ni permettre à des travailleurs d'y entrer durant les 12 heures suivant une application.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT: Consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant ou l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Consulter le CENTRE ANTIPOISON local pour de plus amples renseignements.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Par voie orale ou exposition dermique, DEVRINOL 50-DF est peu toxique pour les mammifères. DEVRINOL 50-DF est un irritant modéré pour les yeux et un irritant léger pour la peau. DEVRINOL 50-DF ne cause pas la sensibilisation de la peau. Traiter selon les symptômes.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

- Ce produit est **TOXIQUE** pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons spécifiées à la rubrique **MODE D'EMPLOI**.
- Ne pas contaminer les lacs, les cours d'eau et les étangs.
- Ne pas contaminer l'eau pendant le nettoyage de l'équipement et l'élimination des résidus.
- Ne pas pulvériser lorsque les conditions météorologiques favorisent la dérive hors des zones traitées.

Last Approved Label Sub No. 2018-6773 (2018-12-28)
Proposed Label on 2021-10-26 under Sub No. 2021-3972

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer près de toute nourriture humaine et animale, de semences ou d'engrais. Garder le contenant hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Garder dans un endroit frais et sec.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU PRODUIT ET CONTENANT :

1. Bien vider le sac dans le réservoir du pulvérisateur.
2. Rendre le contenant vide inutilisable.
3. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT MAJEUR, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-424-9300 (CHEMTREC).

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

UPL, le logo d'UPL et DEVRINOL sont des marques déposées d'une société du groupe UPL Corporation Limited.
©2021 Société du groupe UPL Corporation Limited.

Last Approved Label Sub No. 2018-6773 (2018-12-28)
Proposed Label on 2021-10-26 under Sub No. 2021-3972

GROUP	15	HERBICIDE
--------------	-----------	------------------

DEVRI[®]NOL 50-DF
Herbicide Sélectif en
Granulés Dispersible

COMMERCIAL

À utiliser sur certains petits fruits, légumes, plantes ornementales (en contenants ou en plein champ), plants repiqués, plants de peuplement forestier et plantes de revêtement du sol et pour la suppression des granulés nuisibles aux canneberges.

GARANTIE:

Napropamide50 %

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
Avertissement, contient l'allergène sulfites

AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LES YEUX

N^o D'HOMOLOGATION **25231**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Contenu net : **1,81 kg or 2 kg**

UPL AgroSolutions Canada Inc.
630 Freedom Business Center, Suite 402
King of Prussia, PA 19406, USA
1-800-438-6071

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT: Consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant ou l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence la bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Consulter le CENTRE ANTIPOISON local pour de plus amples renseignements.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Par voie orale ou exposition dermique, DEVRINOL 50-DF est peu toxique pour les mammifères. DEVRINOL 50-DF est un irritant modéré pour les yeux et un irritant léger pour la peau. DEVRINOL 50-DF ne cause pas la sensibilisation de la peau. Traiter selon les symptômes.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PEUT ÊTRE NOCIF SI AVALÉ

- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Éviter de respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation.
- Porter des gants de caoutchouc, des bottes et des vêtements protecteurs pour minimiser l'exposition pendant le chargement, le mélange et la pulvérisation.
- Enlever les vêtements et les gants contaminés tous les jours et les laver à fond avant de les réutiliser.

Last Approved Label Sub No. 2018-6773 (2018-12-28)
Proposed Label on 2021-10-26 under Sub No. 2021-3972

- Se laver soigneusement les mains, le visage et les bras après la manipulation, et avant de manger ou de fumer.
- Prendre une douche ou un bain régulièrement après une journée d'utilisation.
- Garder les personnes sans protection éloignées de la zone de traitement.
- Éviter de contaminer toute nourriture humaine et animale.
- Ne pas contaminer les étendues d'eau, y compris les eaux d'irrigation et les eaux à usage domestique.
- **NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.**
- Porter un pantalon long, une chemise à manches longues et des gants résistant aux produits chimiques pendant les activités de mélange, de chargement, de nettoyage et de réparation.
- Ne pas retourner dans la zone traitée ni permettre à des travailleurs d'y entrer durant les 12 heures suivant une application.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

- Ce produit est **TOXIQUE** pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons spécifiées à la rubrique **MODE D'EMPLOI**.
- Ne pas contaminer les lacs, les cours d'eau et les étangs.
- Ne pas contaminer l'eau pendant le nettoyage de l'équipement et l'élimination des résidus.
- Ne pas pulvériser lorsque les conditions météorologiques favorisent la dérive hors des zones traitées.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer près de toute nourriture humaine et animale, de semences ou d'engrais. Garder le contenant hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Garder dans un endroit frais et sec.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU PRODUIT ET CONTENANT :

1. Bien vider le sac dans le réservoir du pulvérisateur.
2. Rendre le contenant vide inutilisable.
3. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT MAJEUR, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-424-9300 (CHEMTREC).

MODE D'EMPLOI

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

- Lire toutes les directives de l'étiquette avant l'emploi. N'appliquer le produit que de la façon mentionnée sur l'étiquette.
- N'utiliser qu'aux fins et aux doses recommandées.
- Ne pas dépasser la dose.
- DEVRINOL 50-DF est à conseiller pour les sols minéraux seulement. Il est déconseillé pour les sols qui contiennent plus de 10 % de matières organiques.
- Pour éviter de nuire aux cultures non mentionnées sur l'étiquette, ne pas semer ou planter pendant les 12 mois qui suivent le dernier traitement au DEVRINOL 50-DF.
- Ne pas appliquer plus d'une fois par saison.
- La pulvérisation d'un terrain fortement recouvert de feuilles ou de débris peut agir défavorablement sur le désherbage.
- Ne pas appliquer sur un sol gelé.
- Ne pas appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation. Seuls les préposés portant un équipement de protection individuelle peuvent être autorisés à pénétrer dans le lieu traité pendant l'application.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX D'UTILISATION

DEVRINOL 50-DF est un herbicide sélectif qui peut être appliqué en surface ou incorporé pour utilisation sur certains types de cultures nouvellement plantées ou déjà établies. DEVRINOL 50-DF ne supprime pas les mauvaises herbes déjà établies. Avant la plantation, les mauvaises herbes et les débris de culture qui se trouvent dans le champ doivent être incorporés au sol. Calibrer avec soin l'équipement de pulvérisation avant de l'employer. Vérifier fréquemment pendant l'application que les buses fonctionnent bien et procurent une pulvérisation uniforme. Appliquer la dose recommandée de DEVRINOL 50-DF dans 200 à 900 litres d'eau par hectare, à l'aide d'un pulvérisateur à rampe à faible pression.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe d'aspersion doit se trouver à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Zones tampons:

L'utilisation des méthodes ou de l'équipement de pulvérisation suivants **NE** nécessite **PAS** le respect d'une zone tampon : pulvérisateur manuel ou dorsal, et traitement localisé. Il est nécessaire de respecter les zones tampons précisées dans le tableau qui suit, entre le point d'application directe du produit et la lisière des milieux terrestres vulnérables (comme les prairies, les régions boisées, les brise-vent, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et les zones arbustives) et des milieux d'eau douce vulnérables (comme les lacs, les rivières, les borbiers, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux les réservoirs et les terres humides), les habitats estuariens ou les habitats marins.

Méthode	Utilisation	Zone tampon (mètre) requise pour
---------	-------------	----------------------------------

d'application		la protection des:		
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de:		Habitats terrestres
		< 1 m	> 1 m	
Pulvérisateur agricole*	Mao gwa	1	0	10
	Basilic, brocoli, chou de Bruxelles, chou, chou-fleur, brocoli chinois, moutarde chinoise, daikon, chou chinois (pé-tsaï), ail, chou-rave, poivron, citrouille, rutabaga, courge, fraise, tabac et tomate	1		15
	Arbres vigne, ronces, bleuetier nain, bleuetier en corymbe, asperges (semis et nouvellement plantées) et végétaux de pépinières produits en champ et en contenants	2	1	30
	Cultures d'asperges	3	1	40

* Dans le cas de l'application à l'aide d'un pulvérisateur agricole, on peut réduire les zones tampons si l'on emploie des écrans réduisant la dérive de pulvérisation. Lorsqu'on utilise une rampe d'aspersion équipée d'un écran sur toute sa longueur qui descend jusqu'à la tête des plants ou jusqu'au sol, la zone tampon peut être réduite de 70 %. Lorsqu'on utilise une rampe à buses individuelles dotées d'écrans en forme de cônes qui se trouvent à 30 cm, tout au plus, au-dessus du sol ou de la tête des plants, la zone tampon prescrite sur l'étiquette peut être réduite de 30 %

Dans le cas de mélanges en cuve, consulter les étiquettes des autres produits incorporés au mélange et respecter la zone tampon la plus étendue (la plus restrictive).

Pour mélanger DEVRINOL 50-DF, préparer d'abord une bouillie puis l'ajouter au réservoir de pulvérisation presque rempli, tout en maintenant une agitation suffisante. Cette pratique améliore le mélange initial.

Bien rincer à l'eau propre le réservoir, la rampe et les buses avant de les employer. Pendant le remplissage et la pulvérisation, fournir une agitation suffisante par voie mécanique ou par jet.

Laisser la pompe fonctionner quelques minutes avant l'application, pour assurer une suspension et un mélange appropriés. La suspension ne doit pas être laissée dans le réservoir de pulvérisation pendant de longues périodes : préparer, mélanger et appliquer le même jour.

REMARQUE : Toutes les doses données sont pour une application générale (à la volée). Diminuer proportionnellement les doses pour le traitement en bande, selon la formule suivante:

$$\frac{\text{Largeur de bande traitée (cm)}}{\text{Largeur des rangs (cm)}} \times \text{Dose à la volée en kg par hectare} = \text{kg de DEVRINOL 50-DF par hectare pour le traitement en bande}$$

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

MAUVAISES HERBES CONTRÔLÉES PAR 9 KG/HA DE DEVRINOL 50-DF – APPLICATION EN SURFACE

Last Approved Label Sub No. 2018-6773 (2018-12-28)
Proposed Label on 2021-10-26 under Sub No. 2021-3972

REMARQUE : DEVRINOL 50-DF ne supprime pas les mauvaises herbes déjà établies.

Graminées annuelles:

Pâturin annuel (<i>Poa annua</i>)	Échinochloa pied-de-coq (<i>Echinochloa crusgalli</i>)
Sétaire (<i>Setaria</i> spp.)	Digitaire sanguine (<i>Digitaria sanguinalis</i>)
Cenchrus (<i>Cenchrus</i> spp.)	Folle avoine (<i>Avena fatua</i>)

Annuelles à feuilles larges:

Stellaire moyenne (<i>Stellaria media</i>)	Renouée des oiseaux (<i>Polygonum aviculare</i>)
Mauve parviflore* (<i>Malva parviflora</i>)	Pourpier potager (<i>Portulaca oleracea</i>)
Laiteron potager (<i>Sonchus oleraceus</i>)	Érodium cicutaire (<i>Erodium cicutarium</i>)
Séneçon (<i>Senecio</i> spp.)	Chénopode blanc (<i>Chenopodium album</i>)
Matricaire odorante (<i>Matricaria matricarioides</i>)	
Amarante à racine rouge (<i>Amaranthus retroflexus</i>)	
Laitue scariole (<i>Lactuca scariola</i>)	

* Issue de la graine.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES PAR 2,25 à 4,5 KG/HA DE DEVRINOL 50-DF - APPLICATION EN PRÉSEMIS INCORPORÉ OU POST-TRANSPLANTATION EN SURFACE

REMARQUE : DEVRINOL 50-DF ne supprime pas les mauvaises herbes déjà établies.

Graminées annuelles:

Échinochloa pied-de-coq (<i>Echinochloa crusgalli</i>)	Digitaire (<i>Digitaria</i> spp)
Panic d'automne (<i>Panicum dichotomiflorum</i>)	Éleusine de l'Inde (<i>Eleusine indica</i>)

Annuelles à feuilles larges:

Mollugine verticillée (*Mollugo verticillata*)
Pourpier potager (*Portulaca oleracea*)
Chénopode blanc (*Chenopodium album*)
Amarante (*Amaranthus* spp.)
Petite herbe à poux* (*Ambrosia artemisiifolia*)

*Répression

APPLICATIONS ET DOSES

CULTURES FRUITIÈRES

DEVRINOL 50-DF peut s'employer sur les cultures suivantes:

- Fraisiers nouvellement plantés ou déjà établis.
- Vignes déjà établis.
- Mûriers, framboisiers, mûriers de Boysen et mûriers de Logan nouvellement plantés ou déjà établis.
-
- Bleuets en corymbe nouvellement établis.
- Bleuets nains cultivés.

Dans les cas où le traitement est recommandé pour les cultures établies, appliquer DEVRINOL 50-DF uniquement aux plantations établies depuis au moins un an dans les champs, les vergers ou les vignobles. Dans les cas où l'emploi est recommandé pour les cultures nouvellement plantées, l'application peut se faire aussitôt après la transplantation. Appliquer sous forme de pulvérisation dirigée et éviter le contact avec les fruits ou le feuillage. Ne pas traiter lorsque les fruits sont sur le sol pendant la période de cueillette. Ne pas faire paître les endroits traités.

Pour éviter de nuire aux cultures non mentionnées sur l'étiquette, ne pas semer ou planter pendant les 12 mois qui suivent le dernier traitement au DEVRINOL 50-DF.

Ne pas appliquer DEVRINOL 50-DF sur un sol gelé. Pour obtenir les meilleurs résultats, le traitement doit atteindre la zone où germent les graines des mauvaises herbes. S'il ne pleut pas dans les 7 jours qui suivent le traitement effectué au printemps ou à l'automne, ou 2 jours après le traitement effectué en été (juin, juillet et août), incorporer l'herbicide peu profondément (2,5 à 5 cm) ou bien le faire pénétrer dans le sol par irrigation (aspersion ou submersion) en apportant assez d'eau pour mouiller le sol jusqu'à 5 à 10 cm de profondeur.

Fraisiers nouvellement plantés ou déjà établis - Retarder le traitement au DEVRINOL 50-DF jusqu'à ce que le nombre voulu de plantes soeurs se soient établies. Ne pas traiter entre la floraison et la cueillette. Se référer au paragraphe ci-dessous.

Vignes déjà établis: Se référer au paragraphe ci-dessous.

Mélange en Réservoir avec GRAMOXONE® : Pour usage de ce mélange en réservoir, ajouter la quantité nécessaire de DEVRINOL 50-DF au réservoir de pulvérisation, puis la quantité nécessaire de GRAMOXONE®. Appliquer 9 kg de DEVRINOL 50-DF plus 5,5 L de GRAMOXONE® dans 1100 L d'eau par hectare (à la volée) en pulvérisation dirigée à la base des vignes. Éviter tout contact avec le feuillage, les fruits, les jeunes pousses, gourmands et écorce verte.

Mûriers, framboisiers, mûriers de Boysen et mûriers de Logan nouvellement plantés ou déjà établis : Se référer au paragraphe ci-dessous.

Appliquer à la surface du sol 9 kg de DEVRINOL 50-DF à la volée par hectare pour contrôler toutes les espèces de mauvaises herbes mentionnées plus haut (MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES PAR 9 KG/HA). Appliquer à l'automne jusqu'au début du printemps avant la levée des mauvaises herbes.

Bleuets en corymbe: graminées annuelles et certaines mauvaises herbes à feuilles larges. Appliquer 9 kg de DEVRINOL 50-DF par hectare, en bandes, une fois par saison, entre l'automne et le début du printemps, avant la levée des mauvaises herbes. Ne pas appliquer sur un sol gelé. Ne pas traiter moins de 70 jours avant la récolte..

Bleuets nains cultivés: graminées d'annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges en germination. Appliquer 9 kg de DEVRINOL 50-DF par hectare, à la fin de l'automne ou au début du printemps, quand les bleuets sont en état de dormance. Ne faire qu'un seul traitement par saison. **Ne pas traiter moins de 70 jours avant la récolte.**

Canneberges : Pour supprimer **graminées nuisibles (y compris le léersie faux-riz)**, appliquer 9-13.4 kg de Devrinol 50-DF par hectare. Ne faire qu'un traitement à la volée par année. Appliquer à la fin de l'hiver (C.-B. seulement) ou au printemps - il est défendu de traiter

en automne. S'il ne pleut pas après le traitement, irrigué avec suffisamment d'eau pour mouiller le sol à une profondeur maximale de 10 cm.

DEVRIKOL 50-DF en association avec des herbicides rémanents pour la suppression des mauvaises herbes annuelles

Consulter l'étiquette des herbicides rémanents pour les autres directives et précautions à suivre.

Framboises (Colombie-Britannique seulement) : Utiliser dans les sols qui contiennent 8-10% de matière organique. Appliquer un mélange de 4 kg de DEVRIKOL 50-DF et 412 à 837 g de SINBAR par hectare avant la levée des mauvaises herbes ou après le désherbage. Pour améliorer l'activité, appliquer dans un sol humide. S'il n'y a pas de pluie peu de temps après le traitement, arroser pour activer les produits chimiques.

LÉGUMES et GRANDES CULTURES

BASILIC

Pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées, appliquer DEVRIKOL 50-DF à raison de 2,2 à 4,4 kg à l'hectare dans 200 à 900 litres d'eau à l'hectare. Faire une seule application par année, en pulvérisation terrestre, par incorporation en présemis. Les restrictions habituelles quant à la rotation des cultures s'appliquent. Pour éviter d'endommager les cultures non spécifiées sur l'étiquette intégrale du produit, ne pas semer ces cultures moins de 12 mois après la dernière application de DEVRIKOL 50-DF.

MISE EN GARDE : L'emploi des fortes doses recommandées de Devrinol 50-DF pourrait causer un arrêt ou un retard de croissance temporaire, mais les cultures s'en remettent et le rendement n'en sera pas affecté.

ASPERGES, TOMATES ET TABAC

Pour ne pas causer de dégâts aux cultures qui ne figurent pas sur l'étiquette, ne pas les semer ou planter moins de 12 mois après le dernier traitement par DEVRIKOL 50-DF.

Asperges (semis ou nouvellement plantées)

Appliquer à la surface du sol, avant la levée de la culture et des mauvaises herbes, 4,5 à 9 kg de DEVRIKOL 50-DF par hectare (à la volée). Se référer au paragraphe MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES pour la liste des mauvaises herbes supprimées, et utiliser la dose appropriée. N'effectuer qu'une seule application par saison. Adopter la dose faible dans les sols légers (à texture grossière - sableux et loam sableux). Pour obtenir les meilleurs résultats, irriguer, s'il ne pleut pas dans les 2 jours qui suivent l'application.

Asperges (établies)

Mélange en cuve avec PRINCEP NINE-T (simazine). Appliquer un mélange en cuve composé de 9 à 13,4 kg de DEVRIKOL 50-DF et de 1,5 à 2,75 kg de PRINCEP NINE-T dans 150 à 300 L d'eau par hectare. Appliquer sur les lits établis, avant la levée, avec un pulvérisateur pour cultures de plein champ. Ne faire qu'un seul traitement par saison. Ne pas traiter moins de 6 jours avant la récolte.

Tomates (semis direct et transplantation)

Appliquer et incorporer avant le semis ou la plantation 2,25 à 4,5 kg de DEVRIKOL 50-DF par hectare (à la volée). Adopter la dose faible dans les sols légers (à texture grossière - sableux et loam sableux). Pour les semis à plat ou en plate-bandes soulevées, appliquer l'herbicide avant la plantation, à un sol assez sec pour permettre une incorporation parfaite, à une profondeur de

Last Approved Label Sub No. 2018-6773 (2018-12-28)
Proposed Label on 2021-10-26 under Sub No. 2021-3972

2,5 à 5 cm. Incorporer le jour même de l'application, à l'aide d'équipements qui assurent une incorporation de l'herbicide uniforme à la profondeur voulue.

Si les espèces à feuilles larges non mentionnées sur l'étiquette posent un problème pendant la saison de végétation, faire par la suite un traitement à l'aide d'un herbicide homologué pour ces espèces de mauvaises herbes à feuilles larges.

Tabac (transplanté) Appliquer à la surface du sol 2,25 à 4,5 kg de DEVRINOL 50-DF par hectare (à la volée). Adopter la dose faible dans les sols légers (à texture grossière - sable et loam sableux). Aussitôt après la transplantation, appliquer le DEVRINOL 50-DF en une bande de 25 à 30 cm directement au-dessus de la tête des plants pour que l'herbicide atteigne la surface du sol (voir la formule pour le traitement en bande). Pour obtenir les meilleurs résultats, incorporer à faible profondeur, ou irriguer s'il ne pleut pas dans les 2 jours qui suivent l'application

Pratiques après la récolte: Après la récolte ou avant de semer ou de planter les cultures subséquentes, on doit travailler le sol profondément à l'aide d'une charrue à versoir ou à disques. Dans le cas des applications en bande, travailler le sol à angle droit des rangs.

Restrictions touchant les cultures de rotation : Lorsqu'on emploie DEVRINOL 50-DF en bande sur le tabac après transplantation, on peut semer des céréales en rotation à l'automne pour empêcher l'érosion du sol. Ces céréales peuvent être rabougries, mais sans toutefois subir d'autres effets défavorables.

Mélange avec AMBUSH® 500EC dans le réservoir: Si le temps d'application de l'herbicide DEVRINOL 50-DF coïncide avec celui de l'insecticide AMBUSH 500EC, on peut effectuer un mélange dans le réservoir. Suivre les instructions sur les étiquettes de DEVRINOL 50-DF et d'AMBUSH 500EC pour connaître le temps propice au traitement, le dosage et les précautions à suivre.

Dans tous les autres emplois de DEVRINOL 50-DF mentionnés par l'étiquette, et pour ne pas nuire aux cultures non précisées sur l'étiquette, ne pas semer ou planter pendant les 12 mois qui suivent le dernier traitement au DEVRINOL 50-DF.

CHOU, BROCOLI, CHOU-FLEUR ET CHOUX DE BRUXELLES (SEMÉS EN PLEINE TERRE OU REPIQUÉS) (CHOUX DE BRUXELLES EN COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT)

Pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées, appliquer DEVRINOL 50-DF à raison de 2,25 à 4,5 kg/ha, en prélevée ou par incorporation en présemis. Utiliser la dose la plus faible sur les sols légers (sols sableux à texture grossière et loam sableux). Ne faire qu'une seule application par saison, en pulvérisation terrestre seulement. Respecter un délai de 60 jours avant la récolte. Les restrictions habituelles quant à la rotation des cultures s'appliquent.

MISE EN GARDE : L'emploi des fortes doses recommandées de Devrinol 50-DF pourrait causer un arrêt ou un retard de croissance temporaire, mais les cultures s'en remettront et le rendement n'en sera pas affecté.

RUTABAGAS

Avant le semis, appliquer et incorporer 2,2 - 4,4 kg/ha dans 200-900 L d'eau/ha pour une application générale. Traiter une seule fois par saison. Cette dose n'est peut-être pas suffisante pour détruire la bourse à pasteur et la renouée persicaire. Ne pas traiter moins de 60 jours avant la récolte.

AVIS À L'ACHETEUR/UTILISATEUR LIRE LES DIRECTIVES CI-DESSOUS AVANT D'UTILISER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL QUI SUIT:

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour les usages décrits ci-dessous n'a pas été élaboré par UPL AgroSolutions Canada Inc.; il a été homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour usages limités demandés par les utilisateurs. UPL AgroSolutions Canada Inc. ne fait aucune représentation ni n'offre aucune garantie de rendement (efficacité) ni de tolérance des cultures (phytotoxicité) quant à l'emploi de ce produit dans les cultures figurant sur cette étiquette supplémentaire

Conséquemment, l'acheteur et l'utilisateur assument tous risques ou dommages et dégagent UPL AgroSolutions Canada Inc. de toute responsabilité quant aux risques ou dommages relatifs à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lors de son emploi dans les cultures figurant.

MODE D'EMPLOI

CHOUX – semis de brocoli chinois, moutarde chinoise, daikon (radis du Japon); pé-tsai, semé ou repiqué; chou-rave repiqué. Appliquer de 2,25 à 4,50 kg/ha dans une quantité d'eau suffisante. Appliquer en présemis ou en prélevée; ne faire qu'une seule application par saison. Ne pas semer de cultures alternes non spécifiées sur l'étiquette moins de 12 mois après la dernière application.

COURGE MAO GWA (PLANTS REPIQUÉS SEULEMENT) : Pour l'emploi dans l'Est du Canada seulement.

Pour supprimer les mauvaises herbes homologuées, appliquer DEVRINOL 50-DF à raison de 3,0 kg/ha, par incorporation en présemis. Un arrêt de croissance temporaire pourrait survenir, mais le rendement n'en sera pas affecté. Pour fournir un désherbage adéquat, DEVRINOL 50-DF exige une pluie ou une irrigation fournissant assez d'eau pour mouiller le sol jusqu'à une profondeur de 5 à 10 cm peu de temps après l'application. Quand il n'y a pas de possibilité d'irrigation, il faut régler le moment du traitement pour tirer profit de la pluie.

AIL

Appliquer DEVRINOL 50-DF à raison de 2,24 à 4,5 kg/ha dans 200 à 900 litres d'eau à l'hectare, en prélevée. Ne faire qu'une seule application par saison, en pulvérisation terrestre seulement.

POIVRONS

Appliquer DEVRINOL 50-DF à raison de 2,24 à 4,5 kg/ha par incorporation en présemis. Ne faire qu'une seule application par saison.

CULTURES DE CITROUILLES ET COURGES À SOL OUVERT

Contre les mauvaises herbes mentionnées sur l'étiquette, appliquer 2,24-4,5 kg/ha dans 200-900 d'eau/ha comme traitement du sol avant la levée. Ne faire qu'un traitement par saison. Adopter la dose faible dans les sols légers (à texture grossière – sableux et loam sableux). Cette dose sera peut-être inefficace contre la bourse-à-pasteur et la renouée persicaire. Pour que le traitement avec DEVRINOL 50-DF soit efficace, il faut une quantité suffisante d'eau de pluie ou d'irrigation pour mouiller le sol à une profondeur de 5 à 10 cm après l'application. S'il n'y a pas d'irrigation, prévoir le traitement lorsqu'on prévoit de la pluie.

FRAISES – nouvellement repiquées (Colombie-Britannique seulement)

Appliquer DEVRINOL 50-DF à raison de 3,0 à 4,0 kg/ha en mélange avec 0,6 à 0,83 kg/ha de Princep® Nine-T. Appliquer entre 1 et 2 semaines après le repiquage, avant la levée des mauvaises herbes. Ne faire qu'une seule application par année, en pulvérisation terrestre

seulement.

SUJETS DE PÉPINIÈRE ET PLANTES CULTIVÉES EN CONTENANT

N'appliquer que sur des plantes repiquées ou établies; NE PAS appliquer peu après un semis en pleine terre.

Pour supprimer les graminées et mauvaises herbes à feuilles larges annuelles énumérées sur l'étiquette du produit (MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES PAR 9 kg/ha) dans les sujets de pépinière cultivés en pleine terre, les plantes ornementales cultivées en contenants et les plantes couvre-sol énumérés ci-dessous, utiliser la dose d'emploi normale:

Appliquer 9 kg de l'herbicide DEVRINOL 50-DF à l'hectare (traitement généralisé) dans 470 litres d'eau (90 g pour 10 litres d'eau par 100 m²), tard à l'automne ou au début du printemps.

Arbres à feuilles caduques et conifères: frêne, bouleau, noyer noir, cyprès, cornouiller, Douglas taxifolié, sapin, pruche, mélèze du Japon et chêne palustre.

Arbustes à feuilles caduques ou persistantes : aucuba, azalée, prèle des champs, camélia, cotonéaste, largerstroemia, cornouiller, forsythia, dièreville chèvrefeuille (Lonicera), leucothoe, nandine, photinia, viorne.

Fruits et noix : aveline, raisins et noix.

Plantes couvre-sol : bugle rampante, lierre, millepertuis, lantana, liriopie, pachysandre, orpin et pervenche.

Fleurs : aster, dahlia, marguerite, géranium, narcisse, pétunia, hosta.

Plantes ornementales cultivées en contenants: abélia, agérate, azalée, prèle des champs, bougainvillée, camélia, cèdre, cotonéaste, largerstroemia, cyprès, cornouiller, Douglas taxifolié, eucalyptus, sapin, forsythia, gardénia, géranium, bruyère, hibiscus, leucothoe, liriopie, nandine, pachysandre, photinia, raphiolepis, orpin, jasmin étoilé, pervenche.

PLANTES ORNEMENTALES ET DE PEUPEMENT FORESTIER

DEVRINOL 50-DF ne supprime pas les mauvaises herbes déjà établies. L'appliquer au sol fraîchement sarclé avant la germination des mauvaises herbes, ou bien pendant les mois d'automne et d'hiver.

DEVRINOL 50-DF peut s'appliquer aux sujets nouvellement plantés dans des contenants, une fois que le sol s'est tassé par suite du premier arrosage, aux sujets de pépinière cultivés en pleine terre ainsi qu'aux plants déjà établis.

Pour assurer les meilleurs résultats, DEVRINOL 50-DF exige une incorporation mécanique (par

exemple à la bêcheuse rotative), une irrigation suffisante ou bien une humidité naturelle suffisante (pluie ou neige). Le traitement doit atteindre la zone où germent les graines de mauvaises herbes. S'il ne pleut pas dans les 7 jours qui suivent le traitement effectué au printemps ou à l'automne, ou 2 jours après le traitement effectué en été (juin, juillet et août), incorporer l'herbicide peu profondément (2,5 à 5 cm) ou bien le faire pénétrer dans le sol par irrigation (aspersion ou submersion) en apportant assez d'eau pour mouiller le sol jusqu'à 5 à 10 cm de profondeur.

SUJETS DE PÉPINIÈRE - EN PLEIN CHAMP (ORNEMENTAL ET FORESTIER)

Consulter la liste des espèces sur lesquelles on peut utiliser DEVRINOL 50-DF. Appliquer DEVRINOL 50-DF à la volée sur les jeunes sujets de pépinière ou bien l'appliquer en pulvérisation dirigée sur les sujets plus gros, soit en bande ou à la volée. Le traitement peut se faire à tout moment de l'année sur le sol sans mauvaise herbe. Toutefois, parce que le DEVRINOL 50-DF nécessite suffisamment de pluie ou d'irrigation pour mouiller le sol jusqu'à 5 à 10 cm de profondeur peu après l'application pour donner un bon désherbage, il faut décider du moment du traitement pour tirer profit de la pluie quand il n'y a pas d'irrigation. Les applications à l'automne et à l'hiver donnent un excellent désherbage pour le printemps et l'été suivants.

Lorsqu'on incorpore parfaitement DEVRINOL 50-DF au sol jusqu'à 2,5 à 5 cm de profondeur, on obtient un excellent désherbage tout en ayant besoin de moins de pluie. Une seule application de DEVRINOL 50-DF devrait assurer un désherbage suffisant pour une saison de végétation dans les régions tempérées.

PLANTES ORNEMENTALES CULTIVÉES DANS DES CONTENANTS

Consulter la liste des espèces sur lesquelles on peut utiliser DEVRINOL 50-DF. Appliquer DEVRINOL 50-DF à la volée au-dessus des contenants.

Une irrigation normale ou une pluie normale (en cas d'application d'automne ou d'hiver dans les régions froides) devrait apporter assez d'eau pour donner un désherbage satisfaisant.

DEVRINOL 50-DF est recommandé pour divers mélanges de terre destinés à l'empotage dans des contenants. Cela comprend notamment les mélanges qui renferment 30 % de sol et/ou de sable, ainsi que les mélanges ne qui ne renferment pas de sol (exemples : perlite, tourbe, écorce, sciure et sable).

PLANTES DE REVÊTEMENT DU SOL

Appliquer DEVRINOL 50-DF à la volée sur les plantes de revêtement du sol. Irriguer immédiatement avec suffisamment d'eau pour mouiller le sol jusqu'à une profondeur de 5 à 10 cm, ou appliquer à un moment où l'on prévoit une précipitation. Employer un pulvérisateur à rampe pour les grandes superficies.

PLANTES ORNEMENTALES ET SUJETS DE PÉPINIÈRE

Arbres à feuilles caduques et à feuilles persistantes :

Acer	Laburnum	Pinus	Populus
Crataegus	Malus	Pittosporum	Prunus

Arbustes à feuilles caduques et à feuilles persistantes :

Asparagus (Sprengeri)	Hypericum	Pittosporum	Rhododendron
Buxus	Ilex	Podocarpus	Rosa
	Juniperus	Pyracantha	Taxus

Euonymus Ligustrum
Hibiscus

Plantes de revêtement du sol :
Gazania

Sujets cultivés en contenants :

Agapanthus	Hedera	Pinus	Rhododendron
Asparagus	Ilex	Podocarpus	Rosa
Buxus	Juniperus	Pyracantha	Thuja
Euonymus	Ligustrum		

DOSES À APPLIQUER

Pour supprimer les graminées et les annuelles à feuilles larges mentionnées plus haut (MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES PAR 9 KG/HA) dans les plantes ornementales, les sujets de pépinière, les plantes cultivées dans des contenants et les plantes de revêtement du sol mentionnés ci-dessus, utiliser les doses suivantes :

Sujets repiqués : Appliquer 9 kg de DEVRINOL 50-DF par hectare (à la volée) dans 470 litres d'eau (90 g pour 10 L d'eau pour 100 m²), le plus tôt possible après le repiquage.

Sujets établis : Appliquer 9 kg de DEVRINOL 50-DF par hectare (à la volée) dans 470 litres d'eau (90 g pour 10 L d'eau pour 100 m²), à la fin de l'automne ou au début du printemps. DEVRINOL 50-DF peut s'employer seul ou bien en mélange dans le réservoir avec SIMAZINE 80-W à raison de 1,37 kg par hectare à la volée, pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges qui ne sont pas mentionnées sur l'étiquette.

Recommandations sur la gestion de la résistance

Gestion de la résistance à l'herbicide DEVRINOL 50-DF, herbicide du groupe 15. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à DEVRINOL 50-DF et à d'autres herbicides du groupe 15. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide DEVRINOL 50-DF ou les herbicides du même groupe 15 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.

Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.

Last Approved Label Sub No. 2018-6773 (2018-12-28)
Proposed Label on 2021-10-26 under Sub No. 2021-3972

Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.

Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser aux représentants de la compagnie au 1-800-438-6071.

UPL, le logo d'UPL et DEVRINOL sont des marques déposées d'une société du groupe UPL Corporation Limited.
©2021 Société du groupe UPL Corporation Limited.

Last Approved Label Sub No. 2018-6773 (2018-12-28)
Proposed Label on 2021-10-26 under Sub No. 2021-3972

GRAMOXONE, PRINCEP et NINE-T sont marques déposés d'une compagnie du groupe Syngenta.
AMBUSH est une marque déposée de AMVAC Chemical Corporation.
SINBAR est une marque déposée de Tessenderlo Kerley, Inc